

SOMMAIRE

I - AFFICHE

II - REMPLACEMENT

III - «CARRIÈRE LON-GUE» : la montagne accouche d'une souris !

IV - ARTS APPLIQUES : QU'EST CE QUI SE DESSINE ?

V - MUTATIONS 2006 : CAS MEDICAUX-HANDICAP

VI - CYCLE PRÉPARATOIRE PLP - RETRAITE

VII - MESURE DE CARTE SCOLAIRE : PERTE DU POSTE

VIII - PROMOTION D'ÉCHELON

IX - AUDIENCES : LE SNETAA FAIT ENTENDRE SA DIFFÉRENCE

X - INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES : OUI - C.P.E. : NON

XI - « AMBITION REUSSITE » :

XII - PETITION UNITAIRE HORS CLASSE

ANNEXES

- AFFICHE

- PÉTITION HORS-CLASSE

- PRISE EN COMPTE DU CP PLP POUR LA RETRAITE

- FICHE TECHNIQUE PROMOTION D'ÉCHELON

I - AFFICHE

Vous trouverez ci-joint à cette circulaire une affiche pour le panneau syndical de l'établissement. Effectivement, la campagne électorale s'est achevée. Il est temps de terminer l'année avec un panneau rafraîchi ? Cette affiche vise à demander une prise de conscience à tous les collègues compte tenu des évolutions destructrices potentielles (mérite, hors-classe, remplacement...). Ainsi, il est réellement nécessaire de recréer des solidarités dans nos établissements et d'afficher une détermination collective, seule à même d'éviter des pressions individuelles sur les personnels.

II - REMPLACEMENT

Comme nous vous l'avions annoncé, un Spécial Remplacement a été élaboré. Il parviendra à chacun de nos adhérents. Les Secrétaires académiques en recevront des exemplaires supplémentaires. Il est bien sûr à diffuser. Nous attendons vos éventuelles remarques notamment dans le cadre du suivi de la mise en place des protocoles. Ce sont eux qui sont maintenant à regarder de très près à l'aune de la réglementation qui pour autant n'est pas caduque.

III - «CARRIÈRE LONGUE» : la montagne accouche d'une souris !

On est très loin des prévisions annoncées qui fixaient à 150 000 les bénéficiaires dans la fonction publique.

Ne nous étonnons pas ! Les conditions si drastiques imposées dans la Fonction publique pour 42 ans d'assurance :

- départ au 1.1.2005 si on a travaillé avant 17 ans, avoir 59 ans et cotisé 40 ans

- départ au 1.7.2006 si on a travaillé avant 16 ans, avoir 58 ans et cotisé 41 ans

- départ au 1.1.2008 si on a travaillé avant 16 ans, avoir 56 ans et cotisé 42 ans

expliquent que seuls 700 fonctionnaires sont partis en 2005 (dont seulement 200 dans la fonction publique d'Etat). (Renseignez-vous auprès du SNETAA pour plus de précisions dans les conditions requises).

Encore un effet d'annonce démenti par la réalité ! Offrir une retraite anticipée à celles et ceux qui avaient travaillé 40 ans (telle était la présentation des faits), a été un leurre puisque les cadres imposés ne le permettaient pas de fait.

Pour le SNETAA-eiL, le constat d'échec ne suffit pas. Il est encore possible de modifier la perspective pour permettre aux collègues concernés de bénéficier de cette retraite « précoce ».

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

IV - ARTS APPLIQUES : QU'EST CE QUI SE DESSINE ?

Pour économiser des moyens et des postes, le ministère va-t-il sacrifier la discipline Arts Appliqués et priver les élèves d'éducation esthétique ?

C'est ce qui semble se préparer dans le cadre de la « rénovation » du BEP où l'épreuve facultative d'éducation esthétique est supprimée.

Le SNETAA-eiL estime que l'éducation artistique contribue aux savoirs et compétences indispensables au futur adulte, citoyen et travailleur.

Le SNETAA-eiL refusera cette perspective et continuera à agir pour que cet enseignement existe réellement dans tous les BEP et Bac Pro, et que soit maintenue cette possibilité d'épreuve facultative à l'examen.

V - MUTATIONS 2006 : CAS MEDICAUX-HANDICAP

L'examen des priorités s'est effectué le 17 février au Ministère de l'Education.

D'une part, ont été abordées les situations de collègues au handicap reconnu.

D'autre part, seuls les avis favorables rectoraux ont été étudiés pour les situations médicales.

Mais, hélas, et nous l'avons dénoncé, l'attribution de la bonification de 1000 points correspondait plus aux contraintes budgétaires des « capacités d'accueil » selon les disciplines et les académies qu'aux situations médicales réellement difficiles.

Les Commissaires paritaires du SNETAA-eiL ont défendu les intérêts des adhérent(e)s pour lesquels ils possédaient un dossier et les ont informés.

VI - CYCLE PREPARATOIRE PLP – RETRAITE

Le SNETAA avait obtenu la création du Cycle Préparatoire PLP pour favoriser le recrutement de professeurs dans les disciplines où les recrutements allaient difficilement compenser les nombreux départs en retraite.

Ainsi, dans beaucoup de disciplines professionnelles (coiffure, conducteur routier, Génie Bois, Structures Métalliques, métiers du Bâtiment...) de nombreux collègues sont devenus PLP grâce au CP-PLP. Et le SNETAA critique la baisse de recrutement actuelle dans ce cadre, alors que les besoins sont importants, et continue à revendiquer une augmentation de ce type de recrutements nécessaire pour l'avenir.

Comme un doute subsistait sur la prise en compte du CP-PLP pour la retraite, le SNETAA-eiL est intervenu auprès du Ministère, qui nous a apporté une réponse (voir lettre en annexe).

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer officiellement aux collègues concerné(e)s que : « les services effectués dans le cadre du cycle préparatoire au concours externe des PLP sont pris en compte pour la retraite sans qu'il y ait lieu à versement rétroactif des cotisations ».

Là aussi, efficace le SNETAA ! Tout acquis est le résultat d'une action syndicale permanente.

A votre disposition pour toute information à ce sujet.

VII - MESURE DE CARTE SCOLAIRE : PERTE DU POSTE

Vu les nombreuses suppressions de classes et de sections (que le SNETAA combat) nous sommes souvent interrogés sur les modalités de suppression de poste entraînant une « mesure de carte scolaire ».

Tout d'abord, le SNETAA-eiL invite les collègues à organiser toutes les actions nécessaires pour empêcher des réductions d'horaires et suppressions de postes ou de classes.

Souvent, les mobilisations fortes permettent de remettre en cause les perspectives négatives. Ce doit être notre premier combat !

Cependant, lorsque les décisions sont arrêtées, les principes de gestion s'appliquent pour la suppression d'un poste :

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- * C'est le(la) dernier(e) arrivé(e) dans la discipline qui est victime de la suppression du poste.
 - * Ou, s'il y a un volontaire, c'est ce dernier qui part.
 - * En cas de départ contraint, s'il y a égalité d'ancienneté d'affectation dans l'établissement, c'est l'échelon le plus élevé. Puis, le nombre le plus élevé d'enfants à charge qui reste et enfin, l'âge (le plus grand) qui détermine celui qui reste.
 - * On se retrouve dès lors obligé de formuler une demande de mutation au mouvement intra-académique. Là, selon les modalités arrêtées dans chaque académie, on peut bénéficier d'une **priorité de réaffectation** si l'on a rédigé des **vœux conformes** (exemple : citer en premier vœu l'ancien établissement, puis sa ville, puis le département). Seuls ces « vœux conformes » bonifiés permettront de conserver dans la nouvelle affectation l'ancienneté acquise dans l'ancien poste.
- Nous vous invitons, dans cette situation, à contacter le SNETAA-eiL de votre académie car les modalités d'application peuvent différer. Et il peut être utile d'être conseillé efficacement.

VIII – PROMOTION D'ECHELON

1 – Rappel

Les promotions d'échelon de l'année n sont étudiées avec les notes administratives et pédagogiques de l'année n-1.

Il est donc important d'être inspecté à n-2 ou à n-1 si on est promouvable l'année n. (surveillez les dates de promotion).

Pour des raisons budgétaires du cadre de la LOLF (Loi organique de lois de finances), les promotions ne seront plus étudiées du 1/9 au 31/8, mais du 1/1 au 31/12. Nous y reviendrons pour vous informer du nouveau cadre mis en place.

2 – DPE.C5

La CAPN d'avancement d'échelon des PLP gérés hors académie : Polynésie, Wallis, St Pierre, enseignants hors de France, détachés, s'est tenue le 1^{er} mars.

Le SNETAA-EIL a pu faire corriger des erreurs grâce aux fiches syndicales adressées par les collègues, et il a averti chacun(e) de son résultat.

IX – AUDIENCES : LE SNETAA FAIT ENTENDRE SA DIFFERENCE

Comme précédemment annoncé, le SNETAA a rencontré le 8 février, le Conseiller Technique à l'Enseignement Professionnel, Richard MAZUR. Les débats ont porté sur notre condamnation de la mise en œuvre de l'apprentissage à 14 ans et nous lui avons à nouveau expliqué tout l'intérêt qu'il y aurait pour le devenir des jeunes en difficulté qu'ils puissent quitter le collège pour intégrer le lycée professionnel.

Entre temps, le gouvernement a utilisé le 49.3 pour clore un débat qui s'enlisait. Nous le rencontrons sur ce dossier mi-mars.

Par ailleurs, cette audience a été l'occasion d'aborder les problèmes de l'orientation. Ainsi, le SNETAA a pu à nouveau demander l'égalité de dignité pour les trois voies de formation qui commence par une véritable information et orientation vers nos établissements, vers nos sections. Nous avons encore insisté sur la nécessaire participation des PLP à l'élaboration d'un véritable parcours d'orientation basé sur l'acceptation et pas seulement sur le non-choix. Ainsi, nous pouvons et devons accueillir les jeunes de collège et leurs enseignants pour qu'ils découvrent la formation professionnelle. Ce débat doit se poursuivre et nous avons expliqué que nous y participions ardemment depuis longtemps. Nous avons renouvelé notre demande d'une nouvelle campagne de valorisation de l'enseignement professionnel, c'est-à-dire des sections de lycée professionnel.

Le SNETAA a également rencontré le 2 mars, M. NEMBRINI, Conseiller pour le second degré du Cabinet du Ministre, à propos de l'élaboration du cahier des charges de la formation des IUFM. En effet, la loi Fillon adoptée fait passer les IUFM dans le giron des universités. Ainsi, le ministère doit achever ce passage au max-

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

imum en avril 2008. Nostalgique des ENNA et de leur formation, le SNETAA a souvent critiqué, et à juste titre en écoutant les commentaires des collègues, les IUFM. Pour autant, nous étions largement dubitatifs pour ne pas dire opposés au passage de la formation par l'Université. Effectivement, tous les débats montrent bien la difficulté de la formation, notamment des collègues de l'enseignement professionnel. De plus, cette formation doit être adossée au socle commun que devra posséder tout jeune. Ainsi, s'il n'est pas acquis à la sortie du collège, il devra l'être dans le cadre la poursuite d'études.

L'enjeu de la formation est fondamental pour les PLP et la reconnaissance de la spécificité de l'enseignement professionnel.

Ce chantier s'ouvre et nous aurons à en reparler. Toutefois, nous avons estimé que dans le cadre de la formation des maîtres de l'enseignement professionnel, pour un grand nombre de spécialités, il relevait davantage des IUT. Ce dossier est donc impérativement à suivre avec la plus grande attention.

Le 3 mars, le SNETAA a rencontré le Conseiller Social du Ministre, M. Emmanuel Roy, avec des représentants de la DESCO à propos de la réécriture de la circulaire de 98 sur la prévention et la lutte contre la violence en milieu scolaire. Le SNETAA a ainsi pu faire part de ses positions sur ce problème qui n'est ni à surestimer, ni à sous-estimer mais à traiter sur la durée en refusant l'intolérable au quotidien.

Le SNETAA organisera d'ailleurs début mai une journée académique sur ce thème de la violence en estimant qu'il faut en parler, sans culpabiliser les personnels, sans chercher à tout prix un bouc émissaire, et surtout en prenant en compte les individus et les traumatismes que certains peuvent subir, notamment dans le cas d'agressions graves.

Ainsi, nous avons affirmé que le traitement de la violence était aujourd'hui l'affaire de l'ensemble de la communauté éducative mais aussi de l'environnement de l'établissement, d'où la nécessité de partenariat avec d'autres institutions. Pour autant, le SNETAA a redit son opposition à la présence de fonctionnaires de police dans nos établissements.

Par contre, nous avons réaffirmé la nécessaire solidarité de l'institution avec les personnels. Celle-ci passe par la protection juridique qui doit être accordée à leur personne comme à leurs biens matériels.

Là encore, le débat est loin d'être clos car nous ne souhaitons pas en bout de course une circulaire tout sécuritaire qui ne réglerait rien mais la possibilité de donner aux acteurs les moyens d'agir dans la durée à partir du moment où nous privilégions la logique éducative. Comme tous les collègues, nous attendons beaucoup de ce texte qui doit réaffirmer non seulement le respect dû aux personnels et aux enseignants mais aussi la prise en compte réelle de notre mission et des difficultés inhérentes à notre métier.

X – INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES : OUI – C.P.E. : NON

La fédération EIL vous a appelé à vous mobiliser et à participer aux manifestations le 7 mars contre le développement du CPE. Il est bien entendu que ce choix de la fédération EIL est parfaitement partagé par le SNETAA. Il n'est pas besoin de nombreux commentaires pour penser que la mise en place du CPE contrevient à toutes les valeurs que nous défendons. Effectivement, il est très dangereux de désespérer la jeunesse dans son avenir surtout professionnel. Comment accepter ce développement de la précarité qui met en péril toute notre démarche émancipatrice des jeunes par la qualification et le diplôme ? Comment expliquer aujourd'hui à un jeune qu'il a intérêt à obtenir un diplôme ? N'y aurait-il pas une volonté implicite de casser cette logique diplôme-convention collective-niveau de rémunération ?

Le CPE ne rencontre donc pas notre aval car il semble constituer une machine discriminante anti-jeunes.

XI - « AMBITION REUSSITE » :

1 – Audience à la DPE

La Direction des Personnels a présenté aux organisations syndicales le cadre de l' « Education Prioritaire » et des collèges dits « ambition réussite ».

L'ENSEIGNEMENT PROFSSIONNEL

L'annonce de la sortie prochaine de textes a été faite :

- la liste officielle des collèges labellisés.
- le texte concernant les 3000 « assistants pédagogiques ».
- le principe de la liaison écoles/collèges.
- les cadres EP1 (éducation prioritaire 1), EP2, EP3. (Il a été très clairement mentionné que les 1000 postes attribués aux établissements EP1 ont été financés par redéploiement et le retrait d'une demi-heure de cours dans toutes les classes de 5^e et 4^e !).
- les précisions concernant les choix des 1000 professeurs « expérimentés » (ils devraient avoir 4 ou 5 ans d'ancienneté et seraient cooptés, volontaires, en fonction de la « fiche de poste »).
- les précisions concernant « le suivi de carrière particulier » de ces collègues dont les carrières seraient accélérées, l'éventuelle utilisation de PLP bivalents de disciplines générales (volontaires) voire de certifiés bivalents.
- les précisions concernant le cadre du primaire où les Brigadiers et ziliens (ZIL : Zone d'intervention limitée) sans fonction seraient utilisés pour « optimiser » les moyens...

La réaction syndicale a été unanime pour dénoncer la globalité du cadre lancé sans travail préalable, pour critiquer le refus d'une évaluation ministérielle sur ce qui s'est déjà fait en établissements « ZEP » ou « sensible » ou « violence », pour refuser les tentatives de destruction statutaire par ce biais, pour s'opposer à la casse annoncée des « EP3 » et au redéploiement des moyens.

2 – Projet de circulaire de la DPE

Un projet de circulaire envisage l'affectation de PLP d'enseignement général volontaires en 6^{ème} de collège. Ce projet rencontre bien entendu notre opposition. En effet, nous avons eu trop de mal à faire unifier notre corps pour accepter aujourd'hui qu'il puisse servir à compenser l'insuffisance des moyens de notre administration.

Nous ne sommes pas des sous-PEG et refusons que la bivalence, qui fait la spécificité de l'enseignement général, au service de la formation professionnelle, soit détournée de son objet.

Par ailleurs, c'est vraiment la négation du statut des PLP pour l'application duquel le SNETAA a toujours été vigilant. Les PLP doivent enseigner en LP, c'est d'ailleurs tout l'objet de la formation qu'ils sont censés recevoir et qui les destine aux jeunes préparant un diplôme de l'enseignement professionnel.

Ce projet est certes commandé par l'actualité mais nous ne pouvons qu'y voir une énième avancée vers la massification de tout le second degré, c'est-à-dire l'affectation quelle que soit sa fonction au gré des besoins de notre administration. C'est ainsi une manière de réaliser le corps unique sans le dire. Enfin, le recours au volontariat et aux postes à profil dans le mouvement intra, contribue à détourner les règles statutaires et la transparence de l'affectation pour tous.

XII – PETITION UNITAIRE HORS CLASSE

Le combat contre le « mérite », notamment pour l'accès à la hors-classe, continue. Ainsi, les organisations syndicales ont-elles écrit un nouveau texte et élaboré une pétition que nous vous demandons de signer et de faire signer en grand nombre.

La pression est forte sur notre administration. Elle ne doit surtout pas se relâcher mais au contraire marquer une nouvelle gradation.